

## LES RÉFLEXIONS DE LÉA : DOGMILY.COM INQUIÈTE

Cette rubrique se propose de relater les réflexions d'une jeune internaute étudiante en droit – **Léa** – témoin des pratiques commerciales constatées sur les réseaux sociaux. Elle viendra exprimer régulièrement ses états d'âme ou ses conseils.

**Léa** a remarqué sur une offre publicitaire publiée sur **FACEBOOK** un puzzle original représentant un chat par sa forme, mais aussi par les différentes pièces. Le prix est affiché à 23,99 € au lieu de 29,99 €. Le site **DOGMILY.COM** est spécialisé dans la vente de produits pour animaux domestiques.

Prudente elle consulte les informations légales du site et découvre plusieurs éléments défavorables :

- les mentions légales n'indiquent pas le nom de la société exploitant le site, son adresse et son numéro d'immatriculation ;
- le site est hébergé par **SHOPIFY**, société canadienne trop bien connue du **Réseau Anti-Arnaques** ;
- en cas de litige c'est la réglementation des États Unis qui s'applique ;
- des frais de transaction peuvent être perçus pour le paiement par carte bancaire ;
- le prix des produits vendus est libellé en montant hors taxes ;

**Léa** peut lire que « chaque article est choisi pour apporter sérénité, sécurité et joie à votre fidèle compagnon. » Mais l'analyse rapide qu'elle vient d'effectuer ne la rassure pas du tout : elle préfère donc s'abstenir.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association loi 1901 partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))